



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Crise des urgences de l'hôpital de Bergerac !

Question écrite n° 677

Texte de la question

M. Serge Muller interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur les moyens qu'il compte mettre en oeuvre pour répondre au manque de personnels aux urgences de l'hôpital de Bergerac. Le mardi 12 juillet 2022, la direction de l'hôpital a été contrainte de filtrer l'accueil aux urgences pendant plusieurs heures. Ainsi, les patients ne pouvaient pas se présenter spontanément à l'accueil et devaient obligatoirement appeler le 15 pour savoir s'ils étaient orientés ou non vers les urgences. Cela s'explique par un dramatique manque de personnels. Les urgences fonctionnent avec seulement six postes pourvus de médecins en équivalent temps-plein, contre 15 initialement prévus. Cela oblige même la direction à recourir à des intérimaires pour boucler son planning. Une telle situation s'est déjà produite à l'hôpital de Sarlat, par manque de médecins. Cette situation est particulièrement grave et met en danger la santé des Bergeracois et de l'ensemble des habitants du secteur. Il est urgent de redonner à tous les Bergeracois un hôpital public digne de ce nom, qui plus est lorsqu'on sait que le département de la Dordogne est déjà touché de plein fouet par les déserts médicaux. Il lui demande de préciser les actions concrètes qu'il compte mettre en oeuvre pour résoudre ces graves problèmes de personnels et rétablir un fonctionnement normal de l'hôpital de Bergerac.

Texte de la réponse

Les difficultés décrites sont amplifiées par des facteurs conjoncturels liés à la crise sanitaire subie pendant plus de deux ans et qui a frappé durement les établissements de santé et les services d'urgence en particulier. Cette crise sanitaire s'est accompagnée d'une crise des ressources humaines non seulement aux urgences mais dans tout l'hôpital. Au-delà des explications conjoncturelles, ces tensions révèlent des fragilités profondes du système de santé. La boîte à outils du « plan été 2022 » constitue la première étape de la reconstruction d'un système de premier recours basé sur les besoins de santé. En effet, dans ce contexte de très forte tension, les 41 mesures publiées par voie d'instruction le 10 juillet 2022 permettent la mise en œuvre de dispositions particulières pour : - proposer des parcours de soins adaptés évitant le recours non justifié aux urgences ; - maintenir la réponse aux urgences vitales et/ou graves dans les établissements de santé et en préhospitalier ; - soutenir et préserver les équipes des établissements de santé ; - fluidifier les parcours de soins en aval des urgences. La régulation à l'entrée des urgences est l'une d'entre elles et vise à préserver les équipes soignantes, sans pour autant dégrader la qualité des soins et l'accès aux soins urgents. Le directeur général de l'agence régionale de santé suit avec attention la situation de l'hôpital de Bergerac. Un premier bilan, dans les prochaines semaines, permettra d'évaluer la pertinence de ces mesures en fonction des besoins relevés dans les territoires. Le Conseil National de la Refondation en Santé aura ensuite pour objectif de définir collectivement, élus, administrations, professionnels de santé, usagers, les adaptations à apporter à la prise en charge des urgences et des soins non programmés sur les territoires, dans une logique que le ministre souhaite marquée par une responsabilité partagée de tous les acteurs.

Données clés

Auteur : [M. Serge Muller](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 677

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [9 août 2022](#), page 3737

Réponse publiée au JO le : [18 octobre 2022](#), page 4738